



Enquêtes de recensement de la population

400 736 Guadeloupéens au 1^{er} janvier 2006

Au 1er janvier 2006, la population de la Guadeloupe, hors îles du Nord, s'élève à 400 736 personnes. La croissance démographique se poursuit avec un rythme ralenti, elle est portée par la croissance du solde naturel. De leurs côtés, les collectivités de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy comptent respectivement 35 263 et 8 255 habitants.

Après cinq années de collecte, les premiers résultats officiels tirés de la nouvelle méthode de recensement de la population peuvent être établis.

Une croissance démographique due à l'excédent des naissances sur les décès

Au 1er janvier 2006, la Guadeloupe abrite 400 736 habitants, soit 15 000 de plus qu'en 1999. La densité de population est de 246 habitants au km². Avec un rythme de croissance démographique de 0,5% par an, la région se situe en dessous du niveau métropolitain (+0,7%) et au dernier rang des régions d'outre-mer. De ce point de vue, elle est proche de la Martinique (+0,6% par an) mais loin de la Guyane (+4% par an) qui est la région française dont la population croît le plus vite.

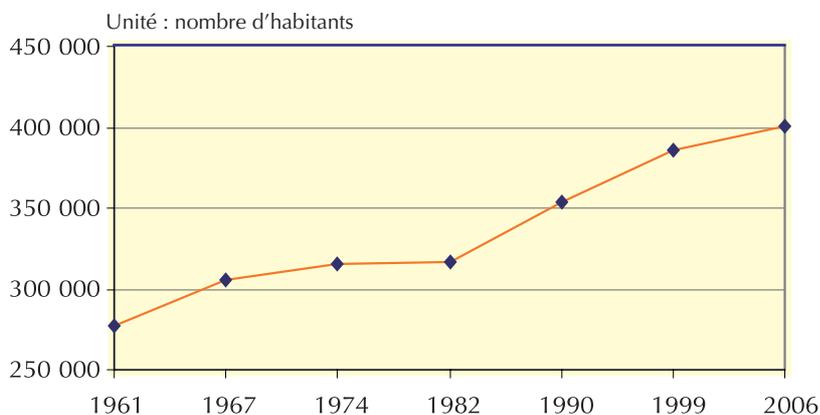
Entre 1999 et 2006, la hausse de la population guadeloupéenne est due uniquement à l'accroissement naturel (un nombre de naissances supérieur à celui des décès) de l'ordre

de 27 000 entre 1999 et 2006. Dans le même temps, le solde migratoire apparent¹ est déficitaire comme c'était déjà le cas entre 1990 et 1999. Ces éléments expliquent la progression de la population deux fois moins importante que celle des années 90.

Ces chiffres de population ne tiennent pas compte des deux îles du Nord devenues des collectivités d'outre-mer en 2007. Au 1/1/2006, Saint-Barthélemy compte 8 255 habitants. Le taux de croissance est de 2,7 %, cinq fois plus élevée que celui du département guadeloupéen. À Saint-Martin, la population s'élève à 35 263 habitants, et son taux de croissance est de 2,8 %.

Une croissance modérée depuis 1999

Evolution de la population de la Guadeloupe depuis 1961



Source : Insee, recensements de la population

La Guadeloupe et les Collectivités d'Outre-mer de la Caraïbe

Depuis la loi organique n°2007-223 du 21 février 2007, les communes de Saint-Barthélemy et Saint-Martin sont érigées en Collectivités d'Outre-mer.

Les résultats du recensement de la population tiennent compte de cette nouvelle géographie. La population de la Guadeloupe regroupe les 32 communes de la Guadeloupe continentale, de la Désirade, de Marie-Galante et des Saintes.

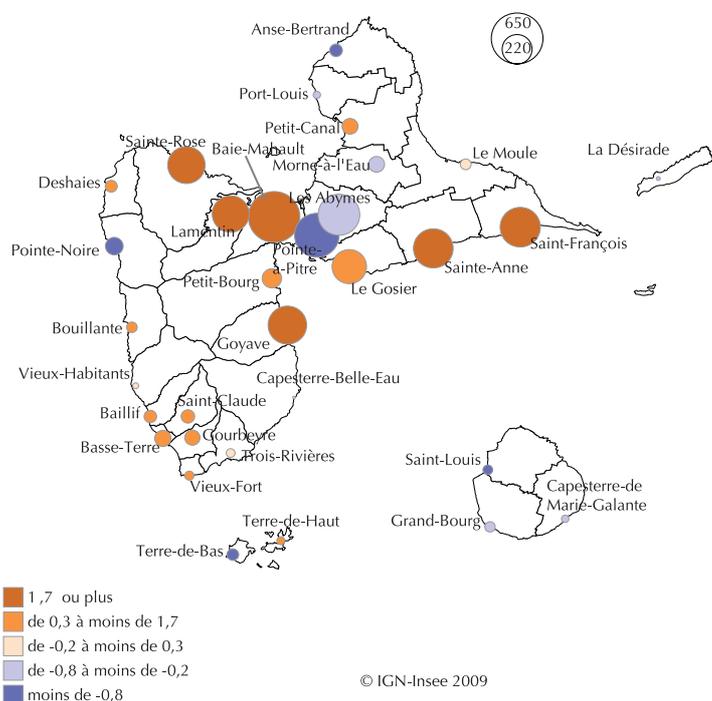
¹ Voir le mode de calcul en page 4



Près de deux tiers des communes de Guadeloupe gagnent de la population

Évolution annuelle de la population des communes de Guadeloupe entre 1999 et 2006

Unité : nombre



Source : Insee, Recensement 2006

Sur les trente-deux communes guadeloupéennes, vingt sont stables ou connaissent une progression démographique entre 1999 et 2006.

Parmi les communes qui perdent des habitants, Pointe-à-Pitre et Les Abymes sont les plus impactées avec près de 3 400 habitants en moins pour la première et 3 000 pour la seconde.

Suivant la tendance régionale, les cinq plus grandes communes (Les Abymes, Baie-Mahault, Le Gosier, Sainte-Anne et Petit-Bourg) ont un rythme de croissance considérablement atténué par rapport à la période 1990-1999.

La commune des Abymes est un cas particulier. Après avoir augmenté entre 1961 et 1990, la population de cette commune est stable entre 1990 et 1999 et décline depuis.

Avec 6 594 habitants au km², Pointe-à-Pitre demeure de loin la ville la plus dense d'outre-mer mais poursuit son déclin démographique : elle atteint 17 541 habitants en 2006. La rénovation urbaine, en cours dans la commune, a accentué le phénomène.

Basse-Terre, le chef lieu, poursuit sa croissance à un rythme identique à celui du département et abrite 3 % des habitants de l'île.

Recul de la population aux Abymes et à Pointe-à-Pitre Les quinze communes les plus peuplées de Guadeloupe

Unité : nombre, part et évolution en %

Communes	Population 2006	Part de la population régionale	Évolution annuelle 1999 - 2006	
			de la croissance de la population	du solde migratoire apparent
Abymes (Les)	60 053	15	-0,7	-1,8
Baie- Mahault	27 906	7	2,6	1,3
Gosier (Le)	27 370	7	1,1	-0,2
Sainte- Anne	23 073	6	1,8	0,8
Petit- Bourg	21 153	5	0,4	-0,7
Moule (Le)	21 027	5	0,1	-0,7
Sainte- Rose	19 989	5	1,8	0,7
Capesterre Belle Eau	19 610	5	0,0	-1,0
Pointe à - Pitre	17 541	4	-2,5	-3,4
Morne À - L'eau	16 703	4	-0,4	-1,1
Lamentin	15 738	4	2,3	1,0
Saint- François	13 424	3	3,3	2,0
Basse- Terre	12 834	3	0,5	-0,3
Saint- Claude	10 502	3	0,4	-0,2
Trois- Rivières	8 864	2	0,2	-0,4

Source : Insee, Recensement 2006



Attractivité des communes à la périphérie de Pointe-à-Pitre

Entre 1999 et 2006, six communes ont enregistré davantage d'arrivées que de départs : Baie-Mahault, Goyave, Saint-François, Sainte-Anne, Le Lamentin et Sainte-Rose. Grâce à ce solde migratoire apparent positif, ces communes ont les rythmes de croissance les plus forts de la Guadeloupe, de 1,8% par an pour Sainte-Rose ou Sainte-Anne à 6% pour Goyave dont la population augmente de moitié sur la période.

Cinq de ces six communes ont en commun d'être à la périphérie de l'agglomération pointoise. Le phénomène de périurbanisation dans l'agglomération de Pointe-à-Pitre, déjà amorcé entre 1990 et 1999, se confirme. Un mouvement de migration résidentielle s'effectue du centre de l'agglomération au profit des communes périphériques.

La zone d'emploi de Pointe-à-Pitre : moteur de la croissance démographique guadeloupéenne

La zone d'emploi de Pointe-à-Pitre concentre 80 % de la population guadeloupéenne sur environ trois quarts du territoire. De ce point de vue, c'est la zone la plus importante de l'archipel.

La population des zones d'emploi de Pointe-à-Pitre et de Basse-Terre augmente à un rythme modéré tandis que la zone d'emploi de Marie-Galante perd des habitants entre 1999 et 2006. Ces évolutions sont très proches de celles observées sur la période 1982-1999 pour les zones d'emploi de Basse-Terre et Marie-Galante. À Pointe-à-Pitre, le rythme annuel d'évolution de la population est deux fois plus faible passant de +1,4% par an à 0,6%. Le poids de la zone a crû de façon régulière en

40 ans, passant de 72% en 1961 à 80% en 1999. Il se stabilise aujourd'hui autour de cette valeur.

Les trois zones, tout comme la région, enregistrent plus de naissances que de décès mais dans le même temps les départs sont plus nombreux que les arrivées. Et globalement, en Guadeloupe, le solde migratoire apparent est négatif.

Dans les zones de Basse-Terre et Marie-Galante, la tendance à la baisse -en termes de poids dans la région- amorcée depuis 1961 continue. La zone d'emploi basse-terrienne concentre 17% des résidents de la Guadeloupe et celle de Marie-Galante 3%.

Hugues HORATIUS-CLOVIS

Les zones pointoise et basse-terrienne gagnent de la population

Population des zones d'emploi de Guadeloupe

Unité : nombre, évolution en %

	Population 2006	Évolution annuelle 1999 - 2006		
		totale	due au solde naturel	due au solde migratoire
ZE de Pointe - à - Pitre	322 605	0,6	1,0	-0,5
ZE de Basse - Terre	66 122	0,4	0,8	-0,4
ZE de Marie - Galante	12 009	-0,5	0,3	-0,8
Guadeloupe	400 736	0,5	1,0	-0,5

Source : Insee, recensements de la population

Les trois zones d'emploi de la Guadeloupe

Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent. Les communes de Guadeloupe sont réparties dans trois zones d'emploi :

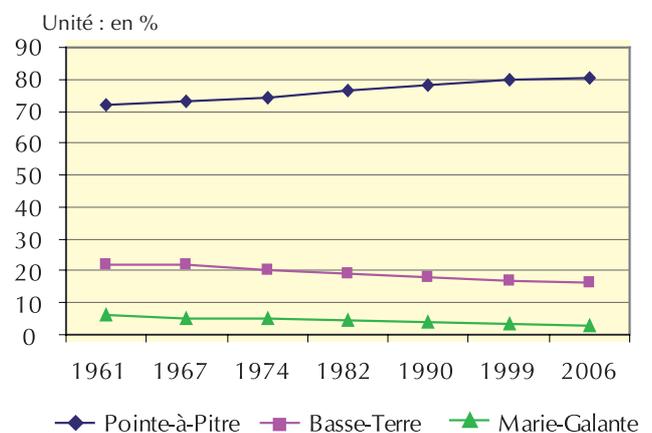
- Pointe-à-Pitre : Les Abymes, Anse-Bertrand, Baie-Mahault, Capesterre-Belle-Eau, La Désirade, Deshaies, Le Gosier, Goyave, Lamentin, Morne-à-l'Eau, Le Moule, Petit-Bourg, Petit-Canal, Pointe-à-Pitre, Pointe-Noire, Port-Louis, Saint-François, Sainte-Anne, Sainte-Rose

- Basse-Terre : Baillif, Basse-Terre, Bouillante, Gourbeyre, Saint-Claude, Terre-de-Bas, Terre-de-Haut, Trois-Rivières, Vieux-Fort, Vieux-Habitants

- Marie-Galante : Capesterre-de-Marie-Galante, Grand-Bourg, Saint-Louis

Suprématie de la zone pointoise

Le poids des zones d'emploi en Guadeloupe



Source : Insee, recensements de la population



Pour comprendre ces résultats

Depuis janvier 2004, le recensement de la population résidant en France est réalisé par enquête annuelle. Chaque commune de moins de 10 000 habitants est recensée tous les cinq ans, à raison d'une commune sur cinq chaque année. Dans les communes de 10 000 habitants ou plus, une enquête est réalisée chaque année auprès d'un échantillon de 8 % des logements.

Avec cette méthode de recensement, les populations légales de toutes les collectivités territoriales et de toutes les circonscriptions administratives seront publiées annuellement. La population se réfère à la même année pour toutes les communes afin de préserver l'égalité de traitement entre elles. Fin 2008, les populations légales de chaque commune, qui prennent effet au 1er janvier 2009, sont calculées par référence à l'année du milieu du cycle 2004-2008, c'est-à-dire au 1er janvier 2006.

Les chiffres de population sont ceux de la population légale municipale. C'est la population statistique comparable à la population sans double compte des précédents recensements. Elle comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune. Elle inclut les personnes sans abri ou résidant habituellement dans des habitations mobiles recensées sur le territoire de la commune ainsi que les détenus dans les établissements pénitentiaires de la commune. Elle exclut la population comptée à part.

Dans cette publication, les chiffres relatifs à la Guadeloupe concernent la Guadeloupe sans les îles du Nord (Saint-Martin et Saint-Barthélemy) qui sont devenues des collectivités d'outre-mer en 2007.

Solde migratoire apparent, solde naturel

La population d'un territoire varie en raison d'événements « naturels » (naissances et décès) ou migratoires (entrées et sorties).

Elle vérifie l'égalité suivante :

$Variation\ totale\ de\ la\ population = solde\ naturel + solde\ migratoire$

où le solde naturel est égal à la différence des naissances et des décès et le solde migratoire à celle des entrées et des sorties.

Cependant, les termes de l'égalité ne sont pas observés de façon homogène :

• la variation totale de la population est mesurée par différence des populations entre deux recensements. Elle comporte des imprécisions tenant aux défauts de comparabilité entre deux recensements (évolutions de concepts de population et inégale qualité).

• Le solde naturel est connu à travers les chiffres de l'État civil.

• Le solde migratoire est, quant à lui, estimé, indirectement par différence entre la variation totale et le solde naturel.

En conséquence, ce solde migratoire est altéré des imprécisions sur la variation totale de population.

Le solde migratoire est donc qualifié d'« apparent » afin que l'utilisateur garde en mémoire la marge d'incertitude qui s'y attache. Ce solde apporte néanmoins une information appréciable et précoce sur la dynamique de population des territoires.

Bibliographie

« La population légale des communes - 63 235 568 habitants au 1er janvier 2006 »,
Insee Première n° 1217, janvier 2009.

« Recensement de la population de 2006 - La croissance retrouvée des espaces ruraux et des grandes villes »,
Insee première n° 1218, janvier 2009.

« Enquêtes annuelles de recensement 2004 à 2007 - Formation et emploi des jeunes dans les régions françaises »,
Insee Première n° 1219, janvier 2009.

« Bilan démographique 2008 - Plus d'enfants, de plus en plus tard »,
Insee Première n° 1220, janvier 2009.

La population légale de toutes les communes et circonscriptions administratives est accessible sur Insee.fr à la rubrique « Le recensement de la population ».